

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAIN

ARRÊTÉ

du 30 septembre 2024

Parant, délégué de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur de la Direction des ressources techniques par intérim, à Mme Marie CROISILLON, Directeur à M. Cyril BRUNER, Directeur à Mme Audrey HUSSON, Directeur et à Mme Lydie MANU, Directrice à Limoges Métropole

NP 25718

Le Président de Limoges Métropole

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 521-5.

Mé la délibération n°15 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par intérim, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROISILLON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et de Directrice des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNER assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David ORLIER assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANU assure les fonctions de Directrice de l'entretien au sein du Pôle proximité et environnement.

ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle proximité et environnement.

- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle proximité et environnement.

- Tout bon de commande, y compris sous le régime KMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 25 000 € HT et 40 000 € HT du pôle proximité et environnement.

- Ordres de mission (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du pôle proximité et environnement, toutes aux dépensments au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources techniques.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, DGA, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur de la Direction des ressources techniques par intérim et autres Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2024

 **ARR_SIGN_25718_MAZEAU.pdf**
(.pdf, 161,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER